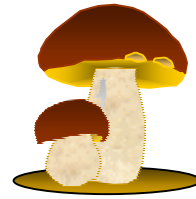


# La Lettre du REFORA n° 19



## « GRENELLE »

Il est bien qu'au plus haut niveau, une gestion 'avancée' de la nature et une volonté d'amélioration de la qualité de l'environnement soient prises en compte et que l'on en projette leurs financements.

Il faut quand même souligner, car ce n'est jamais assez rappelé, qu'il est heureux que l'on n'ait pas attendu 2008 pour s'occuper de ces deux axes majeurs de nos préoccupations !

Déjà Gruvel, 1932, Osborn 1949, Odum 1953 ! Et puis, dès les **années 1970**, beaucoup a été dit et pas fait ! Commoner, Dubos, Dumont, Duvignaud, Ekholm, Lebreton, Odum ... Le « Club de Rome » n'avait pas tort dans le fond de sa pensée !

### Les bases étaient là !

On a perdu beaucoup de temps, le temps 'utile' aux forcenés de l'aménagement et de la croissance à tous prix, de réaliser leurs profits ... et les dégradations qui en ont résulté (Kempf - qu'on ne peut qualifier d'extrémiste ! Journaliste au très sérieux journal *'Le Monde'*).

**Il faut donc contribuer à 'ouvrir' encore plus largement cette porte que d'autres, bien avant nous, avaient essayé de forcer !**

Et la forêt ? Elle gagne d'un coup une place de choix : CO2, biodiversité, matière et énergie renouvelables... Sa gestion durable est à l'honneur. Depuis longtemps on a travaillé et bien écrit sur cet écosystème : Lorenz, Lorentz, Duvignaud, Eckart etc...

**Futaie irrégulière, mixité, bois vieux et morts, certification repensée régulièrement, espaces préservés... Il y a du travail, mais la volonté semble être là !**

Club de Rome (Le), 1972 : Halte à la croissance ? Fayard.

Commoner B., 1971 : Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ? Seuil.

Commoner B., 1972 : L'encerclement. Seuil.

Dubos R., 1972 : Nous n'avons qu'une terre. Plon.

Dumont R., 1973 : L'Utopie ou la Mort. Point Seuil.

Duvignaud P. et Denaeyer de Smet S., 1964 : Le cycle des éléments dans l'écosystème forêt. Lejeunia.

Duvignaud P., 1971 : Productivité des écosystèmes forestiers. UNESCO

Duvignaud P., 1974 : La synthèse écologique. Doin.

Eckart F. E., 1968 : Fonctionnement des écosystèmes terrestres au niveau de la production primaire. UNESCO

Ekholm E. P., 1976 : La terre sans arbres. Laffont.

Gruvel A., **1932** : Deuxième congrès pour la protection de la nature. Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales (Je n'ai pas les actes ...). **Déjà !**

Lorentz M., **1837** : Cours élémentaire de culture des bois. Imprimerie Thomas. Nancy.

Lorenz J.-B., **An X de la République** : Manuel du Forestier. Imprimerie Jarreis. Sarrebourg

Kempf H., 2007 : Comment les riches détruisent la planète. Seuil.

Kempf H., 2009 : Pour sauver la planète, sortez du capitalisme Seuil.

Lebreton Ph., 1978 : L'ex-croissance. Denoël.

Odum E. P., **1953** Fundamentals of ecology. Saunders. Voir Odum, 1976. **L'essentiel est abordé !**

Odum E. P., 1976 : Ecologie. Doin.

Osborn F., **1949** : La planète au pillage. Payot. **Déjà !**

CC : Il faut longtemps et beaucoup d'événements entre la connaissance, la prise de conscience et l'action !

Jean ANDRE

# La Lettre du REFORA n° 19

**Michel de Galbert**

## **'La forêt rhône-alpine doit encore se regrouper pour produire plus'**

*La forêt doit être adaptée à la réduction des émissions de carbone. La forêt privée en particulier, qui représente les trois quarts des 1,5 millions d'hectares de la forêt rhône-alpine, doit être encore structurée. Les propriétaires doivent se réunir pour améliorer l'exploitation de la forêt qui n'est pas incompatible avec la biodiversité. Michel de GALBERT, quitte la direction du Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône-Alpes pour la Banque Mondiale. Il dresse un tableau de la forêt privée en Rhône-Alpes.*

### **Comment a évolué la forêt privée en Rhône-Alpes depuis dix ans ?**

Lorsque je suis arrivé à la fin des années quatre vingt dix, le secteur forestier connaissait une profonde dépression. La suppression du Fonds Forestier National en 1990 avait mis fin aux crédits qui avait permis à d'innombrables propriétaires de planter depuis la deuxième guerre mondiale. Même s'il a eu des effets environnementaux et paysagers discutables, le Fond avait permis de planter dans toute une France des collines et de créer de nouvelles filières d'emplois et de valorisation. En Rhône Alpes, existaient des associations forestières soutenues par le Centre régional de la propriété forestière, qui véhiculaient si on peut dire, la bonne parole des techniciens, mais cela n'évoluait pas suffisamment.

Mais en Chartreuse avec Sylvain OUGIER, technicien au Parc Naturel Régional, les choses bougeaient avec un travail de mise en valeur des bois locaux par leur caractérisation, qui permettait de mettre en valeur des qualités du bois sous estimées par l'examen visuel traditionnel. On s'est rendu compte que les qualités mécaniques étaient bien supérieures à ce qu'on pensait. La Chartreuse avait commencé, avec le parc, à mobiliser les forestiers locaux, les scieurs, les charpentiers

### **La tempête de 1999 a accéléré le changement ?**

La tempête de 1999 a été un traumatisme. Des gens étaient réellement en larmes après avoir vu leur patrimoine, leur épargne complètement anéantie. Nous vivions au CRPF dans une ambiance d'urgence. Les aides d'Etat sont venues assez lentement, mais elles ont permis de gérer des stocks, du transport et de valoriser correctement les bois. La région a été tout de suite au côté des sylviculteurs, avec la mise en place d'une aide à l'exploitation.

### **Mais elle n'a pas permis de faire évoluer le problème essentiel de la forêt, l'émiettement de la propriété ?**

Le problème essentiel de la forêt en Rhône Alpes en particulier reste son éparpillement. On compte 450 000 propriétaires dont beaucoup ne savent même pas qu'ils possèdent moins d'un hectare de forêt. Cette situation a été générée par le droit ancien qui a imposé en cas de transmissions d'une propriété l'émiettement physique. Par exemple, quand il y avait quatre héritiers pour une forêt il fallait la diviser entre les quatre héritiers. On s'est aperçu en 1935 que cette division à l'infini était une erreur et on a commencé pendant la guerre, à remembrer. L'agriculture a connu jusqu'à trois remembrements, qui ont coûté, ont eu parfois des effets négatifs sur le paysage et en termes d'environnement, avec la suppression de certains bocages, mais ces remembrements ont permis de constituer des unités d'exploitations. La forêt n'a pas été remembrée.

### **Comment faire évoluer ?**

Nous avons, avec l'aide des conseils généraux, incité au regroupement des propriétés, par échange ou surtout par vente. Ces opérations sont très onéreuses en raison des frais de mutation. Aussi avons-nous privilégié des opérations « coups de poing », comme les plans de massif dans les quelles nous avons mené plusieurs actions simultanées, en Isère, dans le Rhône, dans la Loire et dans l'Ain. : mise en place de plan de gestion groupé, création de pistes, regroupement des propriétaires en associations syndicales, échanges de parcelles. On a pu réduire les frais engagés pour les mutations, mais la moyenne reste de 1000euros par hectare remembré. Le coût des opérations de remembrement reste colossal et surtout le mouvement prendra du temps. La forêt privée en Rhône Alpes représente 1,5 million d'hectares, pour en remembrer un tiers, il faudrait, à raison de 200 euros au moins par hectare consacrer 100 millions d'euros, et au rythme actuel le mouvement pourrait prendre 200 ans ! Néanmoins le résultat des opérations lancées est intéressant car il permet d'accroître souvent la surface moyenne des parcelles de 50%.

Il faudrait amplifier le mouvement car en Rhône-Alpes, les surfaces soumises à des plans simples de gestion représentent 6% contre 24% dans le reste de la France. Il faudrait notamment qu'une loi foncière incite fortement les propriétaires à s'orienter vers la gestion de la forêt dont ils héritent.

# La Lettre du REFORA n° 19

Les héritiers ne devaient pas pouvoir bénéficier de la réduction de droits de mutation s'ils ne s'engagent pas à inclure leur forêt dans un système de gestion plus large, dans des associations ou des groupements, des coopératives. Certains seront alors incités à vendre.

## **Cela suppose une évolution des mentalités ?**

Nous devons abandonner la conception de la propriété privée développée depuis la Révolution qui accorde au propriétaire le droit de faire tout ce qu'il veut, et parfois de ne rien faire. Il faut promouvoir l'idée d'un propriétaire responsable qui s'occupe de son bien et ne le laisse pas se détériorer par la non-gestion. La collectivité doit rappeler à tous quelles sont les priorités du bien commun, en matière d'économie et en matière d'environnement. Il faut faire connaître les rôles multiples de la forêt. On estime la valeur des services rendus par la forêt à environ 200 millions d'euros par an en Rhône-Alpes. En dehors de la production de bois, le principal rôle de la forêt est l'accueil du public, mais ce rôle n'est pas encore valorisé sur le plan économique. Il peut y avoir d'autres moyens de le mettre en valeur. Il est sera bientôt possible de rémunérer le rôle de la forêt dans la protection des eaux des périmètres de captage.

## **Les propriétaires forestiers sont-ils sensibles à cette dimension de la propriété ?**

Une enquête sur un échantillon très large de plus de 1 000 personnes a permis de constater que les propriétaires avaient un attachement très symbolique à la forêt, un attachement esthétique à la biodiversité, mais aussi à la dimension patrimoniale.

## **Cette évolution collective est-elle déjà engagée et comment aller plus loin ?**

Nous avons mis en place des plans de massif, avec le soutien de la région. Il y a eu des chartes forestières de territoire, et déjà les plans de massifs financés par la Région recouvrent 30% de Rhône-Alpes. Il faut sans doute simplifier l'intervention publique dans la forêt, sur le plan technique, avec un encadrement plus important.

La réforme des CRPF a été adoptée et les Centres perdent au niveau régional leur personnalité morale pour devenir des échelons techniques ; mais ils conserveront au niveau régional l'essentiel de leur capacité d'initiative avec leur capacité conservée de traiter directement avec les collectivités locales avec lesquelles ils ont établi de nombreux partenariats.

Il faut prendre en compte l'évolution des rapports avec l'ONF qui a le monopole de la gestion des forêts publiques, domaniales, qui appartiennent à l'Etat ou communales. L'ONF emploie en RA 700 personnes, alors que le CRPF emploie 40 techniciens, avec des missions certes différentes

## **Et les propriétaires ?**

Cela ne dispense pas les propriétaires de mieux s'organiser au niveau local pour ne pas être dépossédés de la valeur du bois. Des coopératives de commercialisation se sont développées avec des outils très efficaces d'achat de bois et de vente. COFORET a absorbé COFALP, et CUMACOBOIS, a racheté des scieries mais la filière bois ne doit pas être déséquilibrée vers l'aval.

Il faut mettre en place une valorisation du bois qui laisse sa place à chacun. Un pôle bois a été mis en place dans le Trièves, à Saint Michel des Portes, qui comporte plusieurs outils de caractérisation des bois, mais manque d'une unité de rabotage. Un pôle bois a été mis en place dans le Forez à Noirétable, au nord de la Loire, avec l'investissement de tous les acteurs de la filière et localement il y a des acteurs puissants comme OSSABOIS, constructeur de maisons en bois. L'important c'est que la valeur ajoutée soit bien répartie entre l'aval et l'amont.

## **Quel rôle la forêt peut-elle jouer dans le stockage du carbone ?**

Tout cela doit permettre la mise en place d'une stratégie forestière qui doit inclure la question du carbone. Une forêt de teck peut être adulte en 10 ou 20 ans. Chez nous il faut 40 ans pour une forêt adulte de résineux. Il faut mettre la forêt en état de répondre aux besoins en matière d'émission de gaz à effet de serre comme l'explique le rapport Puech.

La biomasse bénéficie de mesures qui lui permettront de rattraper les handicaps dont elle souffrait. Le Fonds chaleur, l'appel à projet de la Commission de Régulation de l'Énergie, la hausse du tarif d'achat

de l'énergie biomasse qui était anormalement bas, permettent de reconnaître le rôle de la biomasse forestière dans la gestion du carbone.

# La Lettre du REFORA n° 19

On estime que 1 mètre cube de bois utilisé dans la construction permet d'éviter 0,41 tonne de carbone, et 1 mètre cube de bois énergie économise 0,24 tonne de carbone. Pour mobiliser davantage de bois, il faut pouvoir l'exploiter. Pour mobiliser 500 000 mètres cubes de bois supplémentaires par an en Rhône-Alpes, dont deux tiers en forêt privée, il faut ouvrir 200 kilomètres de routes, ce qui suppose des crédits, mais aussi des moyens humains pour préparer ces infrastructures, les gérer. Une opération a lieu dans les Chambarran, avec un industriel, qui permet d'accroître le stockage de carbone en passant de 80 à 160 mètres cubes par hectare, sur 10 hectares.

## **Quel rôle peut jouer la taxation du carbone ?**

Il faut taxer les produits fossiles et aider les produits incorporant du bois, comme la construction bois. Il faut augmenter les moyens consacrés aux travaux de conversion en futaie qui représentent 5 millions d'euros pour l'ensemble de la France alors qu'il en faudrait 20 fois plus. Il faudrait créer en Rhône-Alpes un puits de carbone de 3000 hectares par an en enrichissant les friches ou taillis médiocres.

## **Mais cet accroissement de la production met en cause la biodiversité ?**

Il a eu longtemps une opposition entre forestiers et défenseurs de la nature. Mais entre les tenants d'une protection totale et d'une exploitation de la forêt, les positions ont changé. Il y a parmi certains écologistes la volonté d'une protection intégrale de secteurs représentant 10% de chaque territoire, ce qui est beaucoup. Le Grenelle de l'environnement a proposé 2%.

Il ne faut pas oublier que dans une forêt entièrement naturelle, le taux de mortalité très important entraîne une production de gaz à effet de serre par la décomposition du bois, et au total le bilan-carbone s'annule.

En fait production et biodiversité peuvent être conciliées. On peut tout à fait imaginer des forêts de production dans lesquelles les actions de dépressage ouvrent les milieux, où l'on ne recourt pas aux coupes rases, on mélange les essences, des mélèzes, des épicéas, des pins sylvestres, des hêtres, des chênes. La construction de pistes peut respecter la diversité, et c'est nécessaire car en Rhône-Alpes, la moitié de l'accroissement se retrouve dans les zones d'accès difficile où se trouve déjà 80% du gisement.

## **En quoi consistera votre travail à la Banque Mondiale où vous arrivez en septembre ?**

La Banque mondiale à Washington, possède une équipe de spécialistes des questions forestières qui étudient des projets de développement forestier, d'agro-foresterie, qui tiennent compte des impératifs sociaux, mais aussi écologique, et de la lutte contre les émissions de carbone. La destruction de la forêt tropicale ou équatoriale a un double effet négatif par la suppression de stock de carbone et de la biodiversité inouïe contenue dans ces forêts. Il s'agit aussi de lutter contre le trafic et la déforestation illégale ; la banque ayant de nombreux projets en Afrique francophone, a besoin de forestiers francophones... Mais je n'oublierai pas mon passionnant passage en Rhône-Alpes et remercie tous ceux qui ont contribué au développement de notre magnifique patrimoine forestier.

## **Recueilli par Michel Deprost**

<http://www.enviscope.com/17753-foret-Rhone-Alpes-privee.html>

# La Lettre du REFORA n° 19

## Quelques infos

**Colloque 'Naturalité'** : Si une personne, qui n'a pas assisté au colloque, souhaite retenir les actes, il faut qu'elle remplisse le formulaire. Contact du site :

<http://www.naturalite.fr/web/naturalite2008/33-contact.php>

En indiquant dans les commentaires souhaiter être au courant de la parution du livre. Après, il suffira de commander *via* le bon qui est expédié lors de l'annonce de sortie des actes.

### Saoû :

- Suivi des populations de **champignons** (F. Armada - FMBDS) et d'**insectes coléoptères** (B. Dodelin – BMAF) en et hors chablis. Recherche de lien entre la présence de vers et de branches pourries enfouies (c'est sans doute une question d'humidité). Vous pouvez demander les travaux. La sortie de juin fut ensoleillée au possible. **Merci à la logistique** car la route n'était pas encore 'réparée'.
- **Film pédagogique avec Educagri** : Il sera question de perturbation naturelle et de gestion (qui est une perturbation contrôlée). Comment se rapprocher d'une perturbation naturelle (imiter la nature et hâter son oeuvre) sans peser sur le revenu forestier ? Treize minutes avec interviews de différents acteurs forestiers *in situ* (Saoû). Il sera aussi question de certification.

**Certification PEFC** : L'organisation de huit conférences 'PEFC' en RA (hiver 2009 - printemps 2010). Vous pouvez demander les statistiques de la certification en RA.

**Participation à la réflexion sur les produits 'hors grumes'**, et plus particulièrement sur les champignons sauvages comestibles (Projet INTERREG initié par le CRPF Drôme). Organisation d'un Colloque ? Produits 'hors grumes' : un document de synthèse pour ceux qui le demanderont.

Le livre '**Les forêts de Pauline**' sera sans doute disponible pour Noël !

## Enfin

**Pour la première fois en France** il est question de laisser en libre évolution un certain nombre de placettes ou parcelles forestières. Ceci pourrait aller jusqu'à 10% de la surface forestière de RA). Le principe en a été voté par le CRFPF RA.

A bientôt,

Jean ANDRE

